

Les producteurs vont être indemnisés après la sécheresse

© 16/04/2018 |  Terre-net Média

Les producteurs de châtaignes d'Ardèche vont pouvoir bénéficier d'une indemnisation grâce à la reconnaissance de la situation de calamité agricole, après la sécheresse de 2017 qui a amputé leur récolte de 60 %.

Cette reconnaissance est valable sur 159 communes du centre et du nord du département, annonce lundi la préfecture. Les agriculteurs de la région, qui sont souvent à la fois éleveurs et producteurs de châtaignes, avaient déjà obtenu ce statut pour les fourrages.

La récolte 2017 de châtaignes a atteint à peine 1 500 tonnes quand elle oscille entre 4 000 et 5 000 tonnes habituellement, l'Ardèche assurant la moitié de la production française, selon le Syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche.

Les castanéculteurs seront indemnisés à hauteur de 20 à 30 % de leurs pertes, indique à l'AFP Daniel Vernol, président du syndicat. Selon lui, il s'agit de la pire récolte de mémoire de castanéculteur. Pour 2018, il est beaucoup trop tôt pour donner une tendance même si les pluies abondantes ont permis aux arbres de redémarrer avec une réserve d'eau suffisante.